

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1629

28 juin 2012

### SOMMAIRE

06.06.2007 Investment .....	78183	TRI-ON .....	78155
2PM Investment Sicav .....	78183	Triplewell S.à.r.l. ....	78155
6-24 C International .....	78183	Tubosider International S.A. ....	78156
6-24 E International .....	78183	Tubosider International S.A. ....	78156
Aflux SA .....	78191	UBS Luxembourg Financial Group Asset Management S.A. ....	78156
Aide au Bénin asbl .....	78190	Umbrellastream S.à r.l. ....	78156
Buckenheim Systems S.à r.l. ....	78147	Utilifin .....	78157
Cargill International Luxembourg 5 S.à r.l. .....	78152	Vantage Luxembourg II, S.à r.l. ....	78161
Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie (ECGS) .....	78157	Vantage Luxembourg I, S.à r.l. ....	78161
Copri 3 S.A. ....	78190	Van Veen Overseas S.A. ....	78161
DHC Luxembourg V S.à r.l. ....	78162	Vaseq Holdings S.C.A. ....	78166
Duferco Industrial S.A. ....	78172	V.D.T.I. S.à r.l. ....	78160
Edmond de Rothschild Investment Advi- sors .....	78190	Vending Investments S.à r.l. ....	78160
Equi SICAV-SIF SCA .....	78166	Vendor S.A. ....	78166
Ferro Investment S.à r.l. ....	78184	Vespa A S.C.A. ....	78160
First Settlement Corp S.à r.l. ....	78192	Vip Lux Events Sàrl .....	78167
Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l. ....	78167	Vitaflora S.à r.l. ....	78150
Intys S.A. ....	78155	Vitco & Partners SA .....	78161
Maillard Daniel s.à r.l. ....	78149	Volkswagen Finance Luxembourg S.A. ....	78167
Mariephyto S.à r.l. ....	78150	Watson Pharma Holding S.à r.l. ....	78171
Partition et Participation S.A. ....	78171	Watson Pharma S.à r.l. ....	78171
THEOLIA Management Company S.à r.l. .....	78146	White House Luxembourg SA .....	78171
Thermo-San S.A. ....	78151	Winrock Resorts and Properties S.A. ....	78181
Thill-Loehr S.à.r.l. ....	78151	Xiam S.A. ....	78182
Time S.A. ....	78151	X-Rite Holdings S.à r.l. ....	78146
TMC Immo S.à r.l. ....	78151	Yaas Trading Company (Y.T.C.) .....	78182
Tolama Investments S.A. ....	78152	Yachteamo .....	78182
Tradlux S.A. ....	78155	YSA Coiffure S.à.r.l. ....	78182
		Z.I.K. Luxembourg S.à r.l. ....	78182

**THEOLIA Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Référence de publication: 2012064150/11.

(120089946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**X-Rite Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 95.447.036,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 152.208.

**EXTRAIT**

I/ Il ressort d'une notice de transfert de parts exécutée en date du 29 mai 2012 entre:

X-Rite, Incorporated, une domestic profit corporation établie et existant selon le droit de l'Etat du Michigan, ayant son siège social au 4300 44<sup>th</sup> St., S.E. Grand Rapids, 49512 Michigan, Etats-Unis d'Amérique, et enregistré auprès du Département de la Délivrance des Permis et des Affaires Réglementées (Department of Licensing and Regulatory Affairs) de l'Etat du Michigan sous le numéro 091366,

et,

Termessos Acquisition ApS, une limited liability corporation établie et existant selon le droit de l'Etat du Danemark, ayant son siège social à c/o Radiometer Medical ApS, Akandevej 21, 2700 Bronshoj, Danemark, et enregistré auprès du Bureau des Sociétés Danois sous le numéro 34481660,

que les un million quinze mille trois cent quatre-vingt-quatorze (1.015.394) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-quatorze Dollars Américain (USD 94,00) chacune, ont été transférées par X-Rite, Incorporated, susnommée, à Termessos Acquisition ApS, susnommée.

II/ Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 29 mai 2012 entre:

Termessos Acquisition ApS, susnommée,

et,

Launchchange Holding Company, une private unlimited company établie et existant selon le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Suite 31, The Quadrant, 99, Parkway Avenue, Parkway Business Park, Sheffield S9 4WG, South Yorkshire, Royaume-Uni et enregistré auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 03259276,

que les un million quinze mille trois cent quatre-vingt-quatorze (1.015.394) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-quatorze Dollars Américain (USD 94,00) chacune, ont été transférées par Termessos Acquisition ApS, susnommée, à Launchchange Holding Company, susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par Launchchange Holding Company, seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juin 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2012065866/41.

(120092834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**Buckenheim Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.086.

---

**STATUTS**

L'an deux mil douze, le dix mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1) Monsieur Bruno Alain Charles CHAULIAC, directeur de société, né à Boulogne-Billancourt le 6 septembre 1956, demeurant au 110, rue de la Croix Nivert, à F-75015 Paris (France);

2) Monsieur Laurent Boubacar GUEYE, programmeur informatique, né à Foundiougne (Sénégal) le 13 août 1960, demeurant au 24, Allée des Oliviers, à F-06330 Roquefort-les-Pins;

tous deux ici représentés par Madame Céline BESSIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations datées du 24 avril 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit est, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «Buckenheim Systems S.à r.l.»

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actifs de propriété intellectuelle, d'actifs de propriété industrielle, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et spécialement de propriété intellectuelle ou industrielle.

**Titre II - Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Bruno CHAULIAC prénommé: vingt-trois (23) parts sociales;

2. Monsieur Laurent GUEYE prénommé: soixante-dix-sept (77) parts sociales.

TOTAL: cent parts sociales (100).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

### **Titre III - Administration**

**Art. 13.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

### **Titre IV - Exercice social, Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année et pour la première fois le 31 décembre 2012.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### **Titre V - Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VI - Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L- 1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri.

2. L'assemblée générale désigne comme gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alberto MORANDINI, administrateur de sociétés, né à Pétange le 9 février 1968, demeurant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Madame Valérie EMOND, fiscaliste, née le 30 août 1973 à Saint-Mard (B), demeurant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Monsieur Geoffrey HENRY, expert-comptable, né le 5 mai 1972 à Chênée (B), demeurant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par leur seule signature individuelle.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BESSIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 mai 2012. Relation: LAC/2012/22488. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012063605/121.

(120090383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

### **Maillard Daniel s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9425 Vianden, 60A, rue du Sanatorium.

R.C.S. Luxembourg B 108.988.

### DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Daniel MAILLARD, cuisinier, né à Lille (France) le 27 août 1963 (matr. 1963 08 27 534), demeurant à L-9425 Vianden, 60, rue du Sanatorium,

ici représenté par Monsieur Marco FIEGER, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Vianden le 22 mai 2012, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

agissant en sa qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. la société à responsabilité limitée «MAILLARD Daniel Sàrl», avec siège social à L-9425 Vianden, 60, rue du Sanatorium, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.988, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 367 du 23 mai 2000.

II. le capital social a été fixé à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit cents (12.394,68 €), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euros (24,79 €) chacune, entièrement libérés.

L'associé représentant l'intégralité du capital social déclare:

III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. être le propriétaire de l'ensemble des parts de la Société et, en tant qu'associé représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. que ladite société a cessé toute activité commerciale le 29 février 2012.

VI. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaisse qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution.

VII. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'associé au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée de l'associé.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marco FIEGER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 23 mai 2012. Relation: DIE/2012/6103. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012064506/48.

(120091141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

**Mariephyto S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Vitaflore S.à r.l.)**

Siège social: L-4831 Rodange, 81, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 146.354.

L'an deux mille douze.

Le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

Monsieur Daniel MARIE, magnétiseur, demeurant à F-61150 Avoine, lieu-dit Le Moncel.

Lequel comparant est ici représenté par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 3 mai 2012, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée VITAFLORE S.à r.l., avec siège social à L-4750 Pétange, 37, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146.354 (NIN 2009 2412 939).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mai 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1202 du 19 juin 2009.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille quatre cents Euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (€ 124.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Daniel MARIE.

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société en MARIEPHYTO S.à r.l. et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** La société prend la dénomination de MARIEPHYTO S.à r.l..

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. (Alinéa 1).** La société a pour objet l'import, l'export, l'achat et la vente de produits alimentaires, diététiques, cosmétiques et vétérinaires

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Pétange à Rodange et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. (Première phrase).** Le siège social est établi à Rodange.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L4831 Rodange, 81, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 mai 2012. Relation: ECH/2012/885. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 04 juin 2012.

Référence de publication: 2012064182/49.

(120090487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Thermo-San S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 13, rue Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 140.453.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/05/2012.

Référence de publication: 2012064151/10.

(120090467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Thill-Loehr S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7373 Helmdange, 114, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012064152/10.

(120090659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Time S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.382.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/06/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012064155/12.

(120090251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**TMC Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 7, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 156.151.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 13 avril 2011:

1. Acceptation de la démission avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011, de Monsieur Anthony ROTI, de sa fonction de gérant technique de la société.



Pour la société

Roti

Référence de publication: 2012064156/12.

(120090289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Tolama Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.088.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012064157/10.

(120090169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Cargill International Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: RUB 505.233,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.971.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth of May.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150.967, here represented by Mrs Marion Williamson, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 24, 2012.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Cargill International Luxembourg 5 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150.971, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 25<sup>th</sup>, 2010, published on March 4<sup>th</sup>, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 472 (hereinafter the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on December 23<sup>rd</sup>, 2010, published on May 23<sup>rd</sup>, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1080.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

*Agenda*

1. Contribute an amount of three thousand United States Dollars (USD 3,000) to the share premium (prime d'émission) of the Company.

2. Convert the share capital currency of the Company from the United States Dollar into Russian Rouble, using the exchange rate of as of June 1<sup>st</sup>, 2011, being USD 1.-= RUB 28.06850,

so that the present share capital of the Company of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000) will amount to five hundred and five thousand two hundred and thirty-three Russian Roubles (RUB 505,233), represented by five hundred and five thousand two hundred and thirty-three (505,233) shares having a par value of one Russian Rouble (RUB 1) each,

the difference resulting from the application of the exchange rate used as of June 1<sup>st</sup>, 2011 and the exchange rate applicable as at the date of the deed of conversion, being, if negative, paid up by the contribution of an amount equal to the difference between the amount of the share capital of five hundred and five thousand two hundred and thirty-three Russian Roubles (RUB 505,233) and the amount obtained by the conversion with the exchange rate applicable as at the date of the conversion, such amount being deducted from the share premium account,

and if positive, paid to a special reserve account that could be used only in accordance the rules related to the modification of the share capital.



3. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

4. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to contribute an amount of three thousand United States Dollars (USD 3,000) to the share premium (prime d'émission) of the Company.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to convert the share capital currency of the Company from the United States Dollar into Russian Rouble, using the exchange rate applicable as of June 1<sup>st</sup>, 2011 of USD 1 = RUB 28.06850,

so that the present share capital of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000),

will amount to five hundred and five thousand two hundred and thirtythree Russian Roubles (RUB 505,233), represented by five hundred and five thousand two hundred and thirty-three (505,233) shares having a par value of one Russian Rouble (RUB 1) each.

The negative difference between the exchange rate as at June 1<sup>st</sup>, 2011 and the exchange rate as at the date of the conversion, being:

on June 1<sup>st</sup>, 2011: USD 1 = RUB 28.06850

on the date of the present deed: USD 1 = RUB 31.7015

being RUB 65,394 in total, being paid up by the contribution of an amount equal to the difference between the amount of the share capital of five hundred and five thousand two hundred and thirty-three Russian Roubles (RUB 505,233) and the amount obtained by the conversion with the exchange rate applicable as at the date of the conversion, such amount being deducted from the share premium account.

The evidence of the exchange rate existing between the United States Dollar and the Russian Rouble as at June 1<sup>st</sup>, 2011 and as at the date of the present deed has been produced to the undersigned notary.

The sole shareholder resolves to draw up the accounts of the Company using the new currency of the share capital and gives all powers to the board of managers to do all acts necessary to implement the conversion and in view of the keeping of the accounting in the future using the new currency of the share capital, as well as the establishment of an opening balance as of June 1<sup>st</sup>, 2011 in Russian Rouble.

*Third resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at five hundred and five thousand two hundred and thirty-three Russian Roubles (RUB 505,233), consisting of five hundred and five thousand two hundred and thirty-three (505,233) shares having a par value of one Russian Rouble (RUB 1) each."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150.967, ici représentée par Madame

Marion Williamson, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 mai 2012.

Ladite procuration paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Cargill International Luxembourg 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150.971, constituée selon acte du notaire soussignée, le 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 472 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivante acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 23 décembre 2010, publié le 23 mai 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1080.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation, a revu l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Apport d'un montant de trois mille dollars américains (3.000.USD) au compte de prime d'émission de la Société.
2. Changement de la devise d'expression du capital social du Dollar américain en Rouble russe, au cours de conversion applicable au 1<sup>er</sup> juin 2011, savoir: 1.-USD = 28,06850 RUB,

de sorte que le capital social actuel de dix-huit mille Dollars américains (18.000.- USD), sera de cinq cent cinq mille deux cent trente-trois Roubles russes (505.233.- RUB) représenté par cinq cent cinq mille deux cent trente-trois (505.233) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Rouble russe (1.- RUB) chacune,

la différence résultant de l'application du cours de change utilisé et le cours de change applicable à la date de l'acte de conversion, étant si elle est négative, libéré par l'apport d'un montant égal à la différence entre le montant du capital social de cinq cent cinq mille deux cent trente-trois Roubles russes (505.233.- RUB) et le montant obtenu par la conversion au taux de change applicable le jour de la conversion lequel montant est à prélever du compte de prime d'émission,

et si elle est positive, versé à un compte de réserve dont il ne pourra être disposée qu'en observant les règles sur la modification du capital social.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.
4. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'apporter un montant de trois mille dollars américains (3.000.- USD) au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de changer la devise d'expression du capital social du Dollar américain en Rouble russe, au cours de conversion applicable au 1<sup>er</sup> juin 2011, savoir: 1.- USD = 28,06850 RUB,

de sorte que le capital social actuel de dix-huit mille Dollars américains (18.000.- USD), sera de cinq cent cinq mille deux cent trente-trois Roubles russes (505.233.- RUB) représenté par cinq cent cinq mille deux cent trente-trois (505.233) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Rouble russe (1.- RUB) chacune.

La différence négative entre le cours de change appliqué et le cours de change applicable le jour de l'opération de conversion, savoir

le 1<sup>er</sup> juin 2011: 1.-USD = 28,06850 RUB

le jour du présent acte, 1.-USD = 31,7015 RUB

s'élevant à 65.394.- RUB en total, étant libérée par l'apport d'un montant égal à la différence entre le montant du capital social de cinq cent cinq mille deux cent trente-trois Roubles russes (505.233.- RUB) et le montant obtenu par la conversion au taux de change applicable le jour de la conversion, lequel montant est à prélever du compte de prime d'émission.

La preuve du cours de change existant entre le Dollar américain et le Rouble russe à la date du 1<sup>er</sup> juin 2011 et à la date du présent acte a été rapportée au notaire instrumentant.

L'associé unique décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil de gérance en vue d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et en vue de la tenue de la comptabilité à l'avenir dans la nouvelle devise du capital social ainsi que de l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1<sup>er</sup> juin 2011 en Rouble russe.

*Troisième résolution*

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** La Société a un capital social de cinq cent cinq mille deux cent trente-trois Roubles russes (505.233.- RUB) représenté par cinq cent cinq mille deux cent trente-trois (505.233) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Rouble russe (1.- RUB) chacune.”

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Williamson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2012. LAC/2012/24692. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012063640/168.

(120090563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Tradlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 53.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel SOUTIRAN.

Référence de publication: 2012064158/10.

(120090616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Intys S.A., Société Anonyme,  
(anc. TRI-ON).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012064159/12.

(120090409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Triplewell S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 97.606.

En date du 28 décembre 2006, TRIPLEWELL TRUST, avec adresse au 80, Robinson Road, 068898 Singapour, Singapour a cédé l'intégralité des parts sociales (soit 500 parts de 25 euros chacune) de la société TRIPLEWELL S.à.r.l., avec siège social au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le

numéro B 97.606, au profit de M. Lincoln WONG, né le 10 juillet 1943 à Sze Chuan, Chine et domicilié appartement 1006, n°1 Lane - 50, Xin Cun Road, 20033 Shanghai, Chine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064161/14.

(120090793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Tubosider International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.476.

---

Il résulte d'un changement d'adresse que la société Ser.Com S.à.r.l., (commissaire de la société) est désormais domiciliée au 19 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg et que Monsieur Riccardo MORALDI, (administrateur de catégorie B) est désormais domicilié au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Référence de publication: 2012064163/12.

(120090003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Tubosider International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.476.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Référence de publication: 2012064164/10.

(120090010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Umbrellastream S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.245.

---

Suite aux résolutions du seul actionnaire de la société Umbrellastream S.à r.l., en date du 31 mai 2012, les décisions suivantes ont été prises.

- Election de Madame Marielle Florence Stijger, née le 10 décembre 1969 à Capelle aan den IJssel, en Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 2, rue de Fossé, L - 1536 Luxembourg, comme nouveau Gérant B de la Société pour une durée indéterminée, à compter du 31 mai 2012.

- Acceptation de la démission de Madame Nicole Christiane Götz, née le 4 juin 1967 à Brackenheim, en Allemagne, et ayant pour adresse professionnelle le 2, rue de Fossé, L - 1536 Luxembourg, comme Gérant B de la Société, à compter du 31 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2012064165/20.

(120089854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**UBS Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.851.

---

Les statuts coordonnés au 04/05/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 02/06/2012.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012064169/12.

(120090074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Utilifin, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.741.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UTILIFIN

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012064170/14.

(120090034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie (ECGS), Fondation.**

Siège social: L-2160 Luxembourg, 24, rue Münster.

R.C.S. Luxembourg G 113.

**Annexe: Comptes annuels au 31.12.2011**

Balance Générale au 31.12.2011

Période(s): 0/2011-13/2011; Solde: Tout; Monnaie locale: EUR; Compte(s): 0-6;

Compte	Description	Ouverture	Période ( 13 / 2011 )		Y-T-D ( 1/ 2011 -- 13 / 2011 )		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
1021	Valeur du patrimoine de départ .....	-50.811,43					-50.811,43
1101	Résultats reportés (solde créditeur) .....	-53.127,08					-53.127,08
1941	Programmes d'éducation . . .				-10.000,00		-10.000,00
1946	Provision Frais Laboratoire .....	-10.000,00		10.000,00	-2.500,00		-2.500,00
1947	Provision J.L.G. ....	-10.000,00		10.000,00			
1948	Provision Etudes Seismologiques .....	-35.000,00		35.000,00	-40.400,00		-40.400,00
1950	Prov. FNR - Postdoc Agreement Samsonov- . . . .	-46.500,00		46.500,00			
1951	Prov. pour Mesures Gravimétriques .....	-10.000,00		10.000,00	-11.500,00		-11.500,00
1952	Prov. pour Projet Grace . . .	-13.000,00		13.000,00	-13.000,00		-13.000,00
1953	Projet Yellowstone Park . . .	-7.660,00		7.660,00	-7.660,00		-7.660,00
1954	Prov. pour publications . . . .	-1.000,00		1.000,00	-7.800,00		-7.800,00
1955	Prov. pour déplacement employés .....	-3.000,00		3.000,00	-6.500,00		-6.500,00
1956	Prov. pour Missions Employés .....	-2.000,00		2.000,00	-5.000,00		-5.000,00
40000000	Cpte Centralisateur Fournisseur .....			127.788,35	-127.788,35		,00
41000000	Cpte Centralisateur Client . .			5.439,00	-5.439,00		
42100	Salaire Galassi .....			32.346,53	-32.346,53		
42102	Salaire Oth .....			52.291,97	-52.291,97		

42103	Salaire Samsonov . . . . .		30.080,12	-30.080,12	
42500	Personnel - Avances et Acomptes . . . . .		3.072,46	-3.072,46	
43100	Sécurité Sociale - CCSS . . . . .	-4.883,91	40.989,40	-39.858,92	-3.753,43
44011	Ministère - Subventions . . . . .	22.880,00	243.800,00	-242.300,00	24.380,00
44022	APO - Autres subventions . . . . .	1.200,00		-1.200,00	
44053	Fonds National de la recherche Luxembourg . . . . .	9.697,86		-9.697,86	
44441	Adm contr. directes - Impôts sur salaires . . . . .		21.480,48	-21.480,48	
44442	Impôts de crise . . . . .		863,29	-863,29	
44618	TVA - Autres . . . . .	-907,88	907,88	-5.505,52	-5.505,52
4640	Provision pour frais à recevoir . . . . .	-6.947,23	6.947,23	-4.350,00	-4.350,00
5121	BCEE - LU83 0019 1000 3143 5000 . . . . .	161.835,00	283.735,22	-308.311,58	137.258,64
5122	BCEE lu58 0019 0175 5884 9000 USD . . . . .	126,24			126,24
5132	BCEE LU41 0019 5412 6480 8000 COMPTE . . . . .	51.828,18	543,76	-1,50	52.370,44
5133	BCEE LU70 0019 4812 2850 3000 LIVRET E . . . . .	7.195,61	73,41		7.269,02
5311	Caisse siège . . . . .	74,64	700,00	-301,18	473,46
58110	Transfert Caisse . . . . .		500,00	-500,00	
	TOTAL GENERAL . . . . .	-0,00	989.719,10	-989.748,76	-29,66
	TOTAL OUVERTURE . . . . .		254.837,53	-254.837,53	
	TOTAL ENTREPRISE . . . . .		1.244.556,63	-1.244.586,29	

Gerhard Nellinger  
Dipl. - Kaufmann  
70, Grand-rue  
L-1660 Luxembourg

*Attestation*

J'ai été chargé de la révision des comptes du "CENTRE EUROPEEN DE GEODYNAMIQUE ET DE SEISMOLOGIE (ECGS)" à Luxembourg, établissement d'utilité publique.

Pour ce faire j'ai examiné les comptes établis pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011 avec une perte de 29,66 EURO.

J'ai procédé aux sondages et vérifications appropriés aux circonstances données et j'ai pris connaissance des informations et données nécessaires à l'accomplissement de ma mission.

J'ai constaté que les comptes annuels en question sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été soumises.

L'analyse des dépenses me permet d'attester que les subventions reçues tant du Conseil de l'Europe que du Gouvernement Luxembourgeois ont été utilisées conformément à leur destination.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Gerhard Nellinger.

Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie

1 - ACHATS

Achats stockés - Matières premières

2011	2011-2012	2012	2012
Solde	PROVISIONS	Dotation	Budget
		du gouv.	

Achats stockés - Approvisionnements (matières et fournitures consommables)

Fournitures consommables - Fournitures de bureau

Achats - fourniture administrative/bureau . . . . .	379,16	0,00	1500,00	1500,00
---	--------	------	---------	---------

Achats non stockés de matières et fournitures

Fournitures administrative

Achats - Matériel Informatique (Administration) . . . . .	1077,50	0,00	5000,00	5000,00
---	---------	------	---------	---------

TOTAL ACHATS STOCKES ET NON STOCKES	1456,66	0,00	6500,00	6500,00
-------------------------------------	---------	------	---------	---------

Fournitures administratives . . . . .				
2 - SERVICES EXTERIEURS				
Entretien et réparations				
Sur biens mobiliers . . . . .	1652,58	500,00	1300,00	1800,00
Autres charges externes - Entretien et réparation sur bien mobilier (imprimante, photocopieuse, ...) . . . . .	-433,06			
Primes d'assurance				
Assurances risque d'exploitation . . . . .	-651,98	0,00	1500,00	1500,00
TOTAL SERVICES EXTERIEURS				
ENTRETIEN ET REPARATION/ ASSURANCES . . . . .	567,54	500,00	2800,00	3300,00
3 - ETUDES ET RECHERCHES				
GéoDynLab . . . . .	-672,00		2500,00	2500,00
Laboratoire . . . . .	2592,19	2500,00	18000,00	20500,00
Matériel informatique - Carburants - Petit matériel divers - Matériel scientifique - Location bouteille à gaz - Entret. et réparat. sur bien mob.				
Mesures Gravimétriques . . . . .	11537,93	11500,00	3500,00	15000,00
Entret. et réparat. sur bien mob. - Assurances de transport - Transports de biens - Frais d'envoi				
Etudes sismologiques . . . . .	34905,44	34900,00	18000,00	52900,00
Matériel informatique - Petit matériel divers - Matériel et équipement scientifique - Publications				
LUXBB - Stations sismiques au Luxembourg . . . . .	9109,58	5500,00	2000,00	7500,00
Matériel inform.- Frais divers - maintenance stations				
Borehole Gravimeter . . . . .	-678,17		0,00	0,00
CNR - National Research Council - Volcans Africains . . . . .	0,00			0,00
Projet subventioné par l'ECGS				
Projet GFZ - German Research Ctre for Geosciences . . . . .	0,00			0,00
Projet subventioné par l'ECGS				
CNRS Strasbourg - Projet Grace . . . . .	13000,00	13000,00		13000,00
Projet subventioné par l'ECGS				
Univ. Luxembourg- Abs. Gravity- Yellowstone Park . . . . .	7660,00	7660,00		7660,00
Projet subventioné par l'ECGS				
Projet PostDoc - AFR/FNR . . . . .	313,48	0,00	9700,00	9700,00
Frais de fonctionnement pour projet Doc ou PostDoc soutenu par le FNR (AFR Grant)				
Divers				
Documentation Technique Bibliothèque . . . . .	872,32	850,00	500,00	1350,00
Abonnements revues scientifiques - Livres et et revues divers				
Frais de colloques, séminaires, conférences . . . . .	6984,41	10000,00	20000,00	30000,00
Workshop - JLG				
Frais de formation . . . . .	-274,08		500,00	500,00
TOTAL ETUDES ET RECHERCHES . . . . .	86023,10	85910,00	72200,00	158110,00
4 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires . . . . .	5252,50	3000,00	0,00	3000,00
Honor. d'expert comptable et de réviseur d'entreprise - Honor. d'expert comptable (gestion dossiers salaires)				
Publicité, publications, relations publiques . . . . .	1824,25	7800,00	10000,00	17800,00
Imprimés et Gravures (Impression Envel. et C. de visites)				
Relations publiques - Abonnements (p.ex. Restena)				
Imprimés - Publications (Cahiers bleu)				
Déplacements, missions et réceptions . . . . .	11334,92	11500,00	7000,00	18500,00
Déplacements et missions des membres des conseils d'administration et scientifique				



Déplacements et missions des employés				
Frais de réception et de représentation				
Frais postaux et frais de télécommunications . . . . .	-676,97		2700,00	2700,00
Timbres				
Services bancaires et assimilés . . . . .	16,72		250,00	250,00
Cetrel - Connexion V-term				
TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS . . . . .	17751,42	22300,00	19950,00	42250,00
5 - AUTRES FRAIS				
Charges de Personnel . . . . .	1369,74		150000,00	150000,00
Régime des employés (Traitements - Remboursements caisse de maladie)				
Charges sociales				
Autres frais de personnel (Chèques repas)				
Autres charges d'exploitation . . . . .	100,00		200,00	200,00
Charges financières . . . . .	258,25		350,00	350,00
Pertes de Change - Frais bancaire et commissions sur virements				
SOUS-TOTAL AUTRES FRAIS . . . . .	1727,99	0,00	150550,00	150550,00
GRAND TOTAL . . . . .	107526,71	108710,00	252000,00	360710,00

Référence de publication: 2012063664/167.

(120090214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**V.D.T.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8352 Dahlem, 37, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 48.956.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064171/9.

(120090397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Vending Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 185.000.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 142.068.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012064175/11.

(120090587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012064176/10.

(120090787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Vantage Luxembourg I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.446.

Il résulte que l'associé unique de la Société a pris la décision suivante en date du 1<sup>er</sup> juin 2012:

1. Le siège de la société est transféré du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> juin 2012.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle du Gérant suivant est désormais:

TMF Corporate Services S.A.

46A, Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vantage Luxembourg I, S.à r.l.

TMF Corporate Services S.A.

*Gérant*

Référence de publication: 2012064172/19.

(120090803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Vitco & Partners SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064177/9.

(120090651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Van Veen Overseas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064178/9.

(120090339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Vantage Luxembourg II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.900.

Il résulte que l'associé unique de la Société a pris la décision suivante en date du 31 mai 2012:

1. Le siège de la société est transféré du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 31 mai 2012.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle du Gérant suivant est désormais:

TMF Corporate Services S.A.

46A, Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vantage Luxembourg II, S.à r.l.  
TMF Corporate Services S.A.  
Gérant

Référence de publication: 2012064173/19.

(120090802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**DHC Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.935.345,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.613.

In the year two thousand and twelve on the thirtieth day of April.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of "DHC Luxembourg V S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 20<sup>th</sup> December 2006 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 423 of 21<sup>st</sup> March 2007.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 17<sup>th</sup> April 2012 not yet published in Memorial.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

Me Cyril D'Herbes, maître en droit, residing in Luxembourg, was appointed as secretary and scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appeared from an attendance list that all

(a) five hundred fifty-six thousand seven hundred fifty-two (556,752) Class A Shares,

(b) five hundred thousand (500,000) Class N Shares,

(c) one hundred and eighty thousand (180,000) Class S Shares,

(d) seventeen thousand and sixty (17,060) Class P Shares,

(e) one million nine hundred twelve thousand seven hundred nineteen (1,912,719) Class OT-OT Shares;

(f) six hundred six thousand three hundred fourteen (606,314) Class OT-T Shares,

(g) five hundred thousand (500,000) Class M Shares, and

(h) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares

(being a total of four million four hundred thirty-five thousand three hundred forty-five (4,435,345) Shares in issue in the Company) and all shareholders were duly represented at the present general meeting.

The attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall, together with the proxies, remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II) It results therefrom that the meeting is duly constituted and can validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

III) The items on which resolutions are to be passed are as follows, all resolutions being passed as one sole resolution:

*Agenda*

(A) Creation of a new class of shares, namely Class E, with such entitlements as set forth in the articles of incorporation of the Company as amended pursuant to item (D) below;

(B) Decision that Class E is a Simple Class relating to the Project E-Connect Investment, each with such entitlements as set forth in the articles of incorporation of the Company as amended pursuant to item (D) below;

(C) Increase of the issued share capital by an amount of five hundred thousand Euro (€500,000) by the issue of five hundred thousand (500,000) Class E Shares with a nominal value and subscription price of one Euro (€1) each in the proportions set out hereafter:

Subscriber	Class E Shares	Total Subscription price
Doughty Hanson & Co V Nominees One Limited . . . . .	158,428	158,428
Doughty Hanson & Co V Nominees Two Limited . . . . .	317,762	317,762
Officers Nominees Limited . . . . .	23,810	23,810
TOTAL . . . . .	500,000	500,000

allocation of the total subscription price for the new shares to the share capital; payment of the total subscription price by the subscribers in cash;

(D) Consequential amendment of the Articles of Incorporation as set forth herebelow:

(i) amendment of article 5.1 and 5.2 to read as follows (the remainder of article 5 to remain unchanged):

**Art. 5. Share Capital.**

5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of four million nine hundred thirty-five thousand three hundred forty-five Euro (€4,935,345) divided into

- five hundred fifty-six thousand seven hundred fifty-two (556,752) Class A Shares,
- five hundred thousand (500,000) Class N Shares,
- one hundred and eighty thousand (180,000) Class S-I Shares,
- one hundred and fifty thousand (150,000) Class S-II Shares,
- seventeen thousand and sixty (17,060) Class P Shares,
- one million nine hundred twelve thousand seven hundred nineteen (1,912,719) Class OT-OT Shares;
- six hundred six thousand three hundred fourteen (606,314) Class OT-T Shares,
- five hundred thousand (500,000) Class M Shares,
- five hundred thousand (500,000) Class E Shares, and
- twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1).

5.2 The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes (which may be Simple Classes or Joined Classes).

Each Class of Shares (or as the case may be Joined Classes if so specified) shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a «Specific Investment»). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (or Joined Classes) (including upon reclassification) (including for the avoidance of doubt any share premium) (the «Subscription Price»), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs («Issuance Costs»), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class A relates to the Project Andrew Investments;

Class N relates to the Project Noble Investments,

Class S-I and Class S-II (being Joined Classes) relates to the Project Friction Investments,

Class P relates to the Project Pearl Investment,

Class OT-OT and Class OT-T (being Joined Classes) relate to the Project OT Investment,

Class E relates to the Project E-Connect Investment, and

Category X is not related to a Specific Investment.

(ii) amendment of article 19 by amending or adding the following definitions to read as set forth below:

DH E means DH E S.à.r.l. (RCS Luxembourg B 162695) (and any successor)

Project E-Connect Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in DH E (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Thereafter, the general meeting of shareholders unanimously resolved as follows:

*Sole resolution*

The meeting resolved to create of a new class of shares, namely Class E, with such entitlements as set forth in the articles of incorporation of the Company amended as set forth below.

The meeting resolved that Class E is a Simple Class relating to the Project E-Connect Investment, with such entitlements as set forth in the articles of incorporation of the Company amended as set forth below.

The meeting then resolved to increase the issued share capital by an amount of five hundred thousand Euro (€500,000) to four million nine hundred thirty-five thousand three hundred forty-five Euro (€4,935,345) by the issue of, and to issue, five hundred thousand (500,000) Class E Shares with a nominal value and subscription price of one Euro (€1).

The new Class E shares are subscribed by the subscribers as set forth in the agenda, each represented by Me Toinon Hoss, prenamed, pursuant to proxies a copy of which shall be registered with the present deed, as set forth in the agenda and fully paid in cash.

Evidence of the payment in cash of the issue price of the new class E shares has been shown to the undersigned notary.

The total subscription price for the new Class E shares is allocated to the share capital.

The meeting then resolved to amend the Articles of Incorporation as set forth in the agenda.

There being nothing further on the agenda, the meeting was closed.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately 2,100.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day abovementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze le trentième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire, résidant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de "DHC Luxembourg V S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 20 décembre 2006 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 423 du 21 mars 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 17 avril 2012, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Me Cyril D'Herbes, maître en droit, résidant à Luxembourg, a été désigné comme secrétaire et scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il ressort d'une liste de présence que toutes les

(a) cinq cent cinquante-six mille sept cent cinquante-deux (556.752) Parts Sociales de Classe A,

(b) cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe N,

(c) cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de Classe S-I,

(d) dix-sept mille soixante (17.060) Parts Sociales de Classe P,

(e) un million neuf cent douze mille sept cent dix-neuf (1.912.719) Parts Sociales de Classe OT-OT;

(f) six cent six mille trois cent quatorze (606.314) Parts Sociales de Classe OT-T,

(g) cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe M, et

(h) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie X

(étant un total de quatre millions quatre cent trente-cinq mille trois cent quarante-cinq (4.435.345) Parts Sociales émises dans la Société) et tous les associés étaient dûment représentés à la présente assemblée générale.

La liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et les membres du bureau, restera, ensemble avec les procurations, annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II) Il s'en suit que l'assemblée est dûment constitué et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans obligation de justifier l'accomplissement des formalités de la convocation.

III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants, toutes les résolutions étant prises comme une seule résolution:

### Ordre du jour

(A) Création d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir Classe E, avec des droits tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés conformément au point (D) ci-dessous;

(B) Décision que la Classe E est une Classe Simple relative au Project E-Connect Investment, avec des droits tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés conformément au point (D) ci-dessous;

C) Augmentation du capital social émis par un montant de cinq cents mille euros (€500.000) par l'émission de cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe E avec une valeur nominale et prix de souscription d'un euro (€1) chacune dans les proportions indiquées ci-dessous:

Souscripteur	Parts Sociales de Classe E	Prix de souscription total
Doughty Hanson & Co V Nominees One Limited . . . . .	158.428	158.428
Doughty Hanson & Co V Nominees Two Limited . . . . .	317.762	317.762
Officers Nominees Limited . . . . .	23.810	23.810
TOTAL . . . . .	500.000	500.000

allocation du prix de souscription total des nouvelles parts sociales au capital social;

paiement du prix de souscription par les souscripteurs en espèces;

(D) La modification en conséquence des Statuts comme indiqué ci-dessous:

(i) modification de l'article 5.1 et 5.2 afin qu'il se lit comme suit (le reste de l'article 5 demeure inchangé)

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 La Société a un capital social émis et souscrit entièrement libéré de quatre millions neuf cent trente-cinq mille trois cent quarante-cinq euros (€4.935.345) divisé en

- cinq cent cinquante-six mille sept cent cinquante-deux (556.752) Parts Sociales de Classe A,
- cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe N,
- cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de Classe S-I,
- cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Classe S-II,
- dix-sept mille soixante (17.060) Parts Sociales de Classe P.
- un million neuf cent douze mille sept cent dix-neuf (1.912.719) Parts Sociales de Classe OT-OT;
- six cent six mille trois cent quatorze (606.314) Parts Sociales de Classe OT-T,
- cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe M,
- cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe E, et
- douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie X, d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune.

5.2 Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales par une résolution prise par l'assemblée des associés. Les nouvelles parts sociales pourront être émises sous la forme de classes de parts sociales (lesquelles peuvent être des Classes Simples ou des Classes Jointes).

Chaque classe de Parts Sociales (ou le cas échéant, les Classes Jointes s'il en est spécifié ainsi) sera émise en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un "Investissement Spécifique"). Le prix de souscription payé à la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (ou Classes Jointes) (y compris après la reclassification) (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), déduction faite de tous frais dûs par la Société en rapport avec cette émission y compris, mais sans limitation, le droit d'apport, les frais de notaire et les dépenses de publicité (les "Coûts d'Emission"), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

La Classe A est relative au Projet Andrew Investment;

La Classe N est relative au Projet Noble Investments,

La Classe S-I et la classe S-II (étant des Classes Jointes) est relative au Projet Friction Investments,

La Classe P est relative au Projet Pearl Investment,

La Classe OT-OT et la classe OT-T (étant des Classes Jointes) sont relatives au Projet OT Investment,

La Classe E est relative au Projet E-Connect Investissement, et

La Catégorie X n'est pas relative à un Investissement Spécifique.

(ii) modification de l'article 19 par la modification ou l'ajout des définitions suivantes afin qu'elles se lisent comme indiqué ci-dessous:

DH E signifie DH E S.à.r.l. (RCS Luxembourg B 162695) (et tout successeur)

Projet E-Connect Investment signifie l'investissement par voie de parts sociales, de prêts, de certificats de titres préférentiels ou d'autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans DH E (et les avoirs, souscripteurs et entités sous-jacentes).

Sur ce, l'assemblée générale des associés a décidé à l'unanimité comme suit:

#### *Résolution unique*

L'assemblée a décidé de créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir Classe E, avec des droits tels qu'indiqués dans les statuts de la Société modifiés comme indiqué ci-dessous.

L'assemblée a décidé que la Classe E est une Classe Simple en relation avec Projet E-Connect Investment, avec des droits tels qu'indiqués dans les statuts de la Société modifiés comme indiqué ci-dessous.

L'assemblée a ensuite décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de cinq cent mille euros (€500.000) à quatre millions neuf cent trente-cinq mille trois cent quarante-cinq euros (€4.935.345) par l'émission de, et d'émettre, cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe E avec une valeur nominale et prix de souscription d'un euro (€1) chacune.

Les nouvelles parts sociales de Classe E sont souscrites par les souscripteurs comme indiqué dans l'ordre du jour, chacun représenté par Me Toinon Hoss, prénommée, conformément aux procurations dont une copie sera enregistrée avec le présent acte, comme indiqué dans l'ordre du jour et intégralement payées en espèces.

La preuve du paiement en espèces du prix d'émission des nouvelles parts sociales de classe E a été montrée au notaire soussigné.

La totalité du prix de souscription des nouvelles parts sociales de Classe E est allouée au capital social.

L'assemblée a ensuite décidé de modifier les Statuts comme indiqué dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant dans l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus, sont estimés à approximativement 2.100,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, C. D'HERBES, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 mai 2012. Relation: RED/2012/598. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 mai 2012.

M<sup>e</sup> Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012063694/228.

(120089858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

#### **Vaseq Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012064179/10.

(120090573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

#### **Vendor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 5.826.

Le Bilan clos au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064180/9.

(120089981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

#### **Equi SICAV-SIF SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.399.

#### EXTRAIT

Il résulte des résolutions du procès-verbal du Conseil d'Administration prises par voie circulaire en date du 27 avril 2012, que le Conseil décide de transférer le siège social de la Société du 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg au 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet à partir du 27 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064214/13.

(120090578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---



**Vip Lux Events Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 89.885.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012064181/9.  
(120090532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Volkswagen Finance Luxembourg S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 166.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juin 2012.  
Référence de publication: 2012064184/10.  
(120090385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 34.827.250,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 138.880.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of May.  
Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Gavilon International HoldCo, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of the Delaware, the United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, the United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State's office under number 4541229 (hereafter the "Appearing Company"), here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 29, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the Appearing Company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Appearing Company is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l. (hereafter the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.880, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and incorporated by a deed of notary Maître Martine Schaeffer dated May 19<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 1508 of June 18<sup>th</sup>, 2008, and whose bylaws have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 9<sup>th</sup>, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 209 of January 25<sup>th</sup>, 2012.

II. The Company's share capital is set at thirty million, eight hundred and forty-one thousand, nine hundred and sixteen Euro (EUR 30,841,916.-), represented by thirty million, eight hundred and forty-one thousand, nine hundred and sixteen (30,841,916) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, in registered form, all subscribed and fully paid-up.

III. The Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Appearing Company resolved to increase the share capital of the Company to the extent of three million, nine hundred and eighty-five thousand, three hundred and thirty-four Euro (EUR 3,985,334.-) in order to raise it from its present amount of thirty million, eight hundred and forty-one thousand, nine hundred and sixteen Euro (EUR 30,841,916.-) to thirty-four million, eight hundred and twenty-seven thousand, two hundred and fifty Euro (EUR 34,827,250.-), by creation and issue of three million, nine hundred and eighty-five thousand, three hundred and thirty-four (3,985,334) new

shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to be divided in the different Company's classes of shares as follows:

- Two thousand, five hundred and thirty-nine (2,539) class A shares (the "Class A Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- Four hundred and forty-two thousand, five hundred and thirty-two (442,532) class B shares (the "Class B Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- Four hundred and forty-two thousand, five hundred and thirty-two (442,532) class C shares (the "Class C Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- Four hundred and forty-two thousand, five hundred and thirty-two (442,532) class D shares (the "Class D Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- Four hundred and forty-two thousand, five hundred and thirty-two (442,532) class E shares (the "Class E Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- Four hundred and forty-two thousand, five hundred and thirty-two (442,532) class F shares (the "Class F Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- Four hundred and forty-two thousand, five hundred and thirty-two (442,532) class G shares (the "Class G Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- Four hundred and forty-two thousand, five hundred and thirty-two (442,532) class H shares (the "Class H Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- Four hundred and forty-two thousand, five hundred and thirty-two (442,532) class I shares (the "Class I Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each; and
- Four hundred and forty-two thousand, five hundred and thirty-nine (442,539) class J shares (the "Class J Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

#### *Subscription - Payment*

The Appearing Company, prenamed, declared, through its proxyholder, to subscribe to the entirety of the three million, nine hundred and eighty-five thousand, three hundred and thirty-four (3,985,334) new Class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J Shares for three million, nine hundred and eighty-five thousand, three hundred and thirty-four Euro (EUR 3,985,334.-), and have them fully paid up by a contribution in cash in the amount of five million U.S. Dollars (USD 5,000,000.-) corresponding to three million, nine hundred and eighty-five thousand, three hundred and thirty-four Euro (EUR 3,985,334.-) as per the USD/EUR exchange rate of USD 1.-= EUR 0.7970668, so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

Pursuant to the above resolution, article 5.1 of the Company's articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

#### **" Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirty-four million, eight hundred and twentyseven thousand, two hundred and fifty Euro (EUR 34,827,250.-), represented by thirty-four million, eight hundred and twenty-seven thousand, two hundred and fifty (34,827,250) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, which are divided into:

- Twenty-two thousand, one hundred and ninety-two (22,192) class A shares (the "Class A Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- Three million, eight hundred and sixty-seven thousand, two hundred and twenty-six (3,867,226) class B shares (the "Class B Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- Three million, eight hundred and sixty-seven thousand, two hundred and twenty-six (3,867,226) class C shares (the "Class C Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- Three million, eight hundred and sixty-seven thousand, two hundred and twenty-six (3,867,226) class D shares (the "Class D Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- Three million, eight hundred and sixty-seven thousand, two hundred and twenty-six (3,867,226) class E shares (the "Class E Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- Three million, eight hundred and sixty-seven thousand, two hundred and twenty-six (3,867,226) class F shares (the "Class F Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- Three million, eight hundred and sixty-seven thousand, two hundred and twenty-six (3,867,226) class G shares (the "Class G Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- Three million, eight hundred and sixty-seven thousand, two hundred and twenty-six (3,867,226) class H shares (the "Class H Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- Three million, eight hundred and sixty-seven thousand, two hundred and twenty-six (3,867,226) class I shares (the "Class I Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up; and

- Three million, eight hundred and sixty-seven thousand, two hundred and fifty (3,867,250) class J shares (the "Class J Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up; (hereafter each referred to as the "Class of Shares" and collectively as the "Classes of Shares")."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le trente mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Gavilon International HoldCo, LLC, une société constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, 19801 Delaware, les Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Département de l'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 4541229 (ci-après la «Comparante»), représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 mai 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La Comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l. (ci-après la «Société»), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.880, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, daté du 19 mai 2008, publié au Mémorial C «Recueil des Sociétés et Associations» numéro 1508 du 18 juin 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 décembre 2011, publié au Mémorial C «Recueil des Sociétés et Associations» numéro 209 du 25 janvier 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente millions, huit cent quarante-et-un mille, neuf cent seize Euros (EUR 30.841.916,-) représenté par trente millions, huit cent quarante-et-un mille, neuf cent seize (30.841.916) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

III. La Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La Comparante a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions, neuf cent quatre-vingt-cinq mille, trois cent trente-quatre Euros (EUR 3.985.334,-) pour le porter de son montant actuel de trente millions, huit cent quarante-et-un mille, neuf cent seize Euros (EUR 30.841.916,-) à trente-quatre millions, huit cent vingt-sept mille, deux cent cinquante Euros (EUR 34.827,250.-) par la création et l'émission de trois millions, neuf cent quatre-vingt-cinq mille, trois cent trente-quatre (3.985.334) nouvelles parts sociales, devant être divisées en différentes classes de parts sociales comme suit:

- Deux mille, cinq cent trente-neuf (2.539) «Parts Sociales de Classe A» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- Quatre cent quarante-deux mille, cinq cent trente-deux (442.532) «Parts Sociales de Classe B» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- Quatre cent quarante-deux mille, cinq cent trente-deux (442.532) «Parts Sociales de Classe C» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- Quatre cent quarante-deux mille, cinq cent trente-deux (442.532) «Parts Sociales de Classe D» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- Quatre cent quarante-deux mille, cinq cent trente-deux (442.532) «Parts Sociales de Classe E» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- Quatre cent quarante-deux mille, cinq cent trente-deux (442.532) «Parts Sociales de Classe F» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- Quatre cent quarante-deux mille, cinq cent trente-deux (442.532) «Parts Sociales de Classe G» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;

- Quatre cent quarante-deux mille, cinq cent trente-deux (442.532) «Parts Sociales de Classe H» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- Quatre cent quarante-deux mille, cinq cent trente-deux (442.532) «Parts Sociales de Classe I» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune; et
- Quatre cent quarante-deux mille, cinq cent trente-neuf (442.539) «Parts Sociales de Classe J» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Souscription - Libération*

La Comparante, prénommée, a déclaré, par son mandataire, souscrire à l'entière des trois millions, neuf cent quatre-vingt-cinq mille, trois cent trente-quatre (3.985.334) nouvelles parts sociales de classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J d'une valeur de trois millions, neuf cent quatre-vingt-cinq mille, trois cent trente-quatre Euros (EUR 3.985.334,-), et les libérer intégralement par apport en numéraire de cinq millions de Dollars américains (USD 5.000.000,-) correspondant à trois millions, neuf cent quatre-vingt-cinq mille, trois cent trente-quatre Euros (EUR 3.985.334,-) d'après le taux de change de USD 1,-= EUR 0,17970668, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Article 5.1 des statuts de la Société est modifié et dorénavant se lit comme suit:

##### **« Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à trente-quatre millions, huit cent vingt-sept mille, deux cent cinquante Euros (EUR 34,827,250.-) représenté par trente-quatre millions, huit cent vingt-sept mille, deux cent cinquante (34.827.250) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, divisées de la manière suivante:

- Vingt-deux mille, cent quatre-vingt-douze (22.192) «Parts Sociales de Classe A» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trois millions, huit cent soixante-sept mille, deux cent vingt-six (3.867.226) «Parts Sociales de Classe B» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trois millions, huit cent soixante-sept mille, deux cent vingt-six (3.867.226) «Parts Sociales de Classe C» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trois millions, huit cent soixante-sept mille, deux cent vingt-six (3.867.226) «Parts Sociales de Classe D» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trois millions, huit cent soixante-sept mille, deux cent vingt-six (3.867.226) «Parts Sociales de Classe E» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trois millions, huit cent soixante-sept mille, deux cent vingt-six (3.867.226) «Parts Sociales de Classe F» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trois millions, huit cent soixante-sept mille, deux cent vingt-six (3.867.226) «Parts Sociales de Classe G» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trois millions, huit cent soixante-sept mille, deux cent vingt-six (3.867.226) «Parts Sociales de Classe H» d'une valeur nominale d'un Euro (1,EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trois millions, huit cent soixante-sept mille, deux cent vingt-six (3.867.226) «Parts Sociales de Classe I» d'une valeur nominale d'un Euro (1,EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- Trois millions, huit cent soixante-sept mille, deux cent cinquante (3.867.250) «Parts Sociales de Classe J» d'une valeur nominale d'un Euro (1,EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

(Ci-après désignées chacune comme la Classe de Parts Sociales ou collectivement comme les Classes de Parts Sociales.)»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même Comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 31 mai 2012. Relation: ECH/2012/920. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 juin 2012.

Référence de publication: 2012064418/204.

(120091647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

---

**White House Luxembourg SA, Société Anonyme,  
(anc. Partition et Participation S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17B, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 118.927.

---

En date du 31 mai 2012, l'assemblée générale extraordinaire a révoqué, le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe Mignani ainsi que le mandat de commissaire de Abroad Consulting SA.

A cette même date, l'assemblée a nommé Le Comitium International SA, société anonyme, avec siège social à L-1370 Luxembourg, 31 Val Sainte Croix, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83 527 comme nouveau commissaire.

Le mandat du commissaire prendra fin avec l'assemblée générale de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour White House Luxembourg SA*

Référence de publication: 2012064185/16.

(120090151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Watson Pharma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.489.

---

L'adresse des gérants suivants a changé comme suit à compter du 31 mai 2012:

1. Monsieur Paul M. Bisaro, gérant A, a désormais son adresse professionnelle au Morris Corporate Center III, 400 Interpace Parkway, Parsippany, NJ 07054 États-Unis.

2. Monsieur David A. Buchen, gérant A, a désormais son adresse professionnelle au Morris Corporate Center III, 400 Interpace Parkway, Parsippany, NJ 07054 États-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Watson Pharma Holding S.a r.l.

Patrick L.C. van Denzen

*Gérant B*

Référence de publication: 2012064187/17.

(120090708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Watson Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.100,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.490.

---

L'adresse des gérants suivants a changé comme suit à compter du 31 mai 2012:

1. Monsieur Paul M. Bisaro, gérant A, a désormais son adresse professionnelle au Morris Corporate Center III, 400 Interpace Parkway, Parsippany, NJ 07054 États-Unis.

2. Monsieur David A. Buchen, gérant A, a désormais son adresse professionnelle au Morris Corporate Center III, 400 Interpace Parkway, Parsippany, NJ 07054 États-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Watson Pharma S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

*Gérant B*

Référence de publication: 2012064188/17.

(120090710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Duferco Industrial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 169.080.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

The public limited company Successful Expectations S.A., having its registered office in L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle,

here represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Title I. - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a société anonyme (public company limited by shares) governed by Luxembourg law as well as by the present articles of association (the "Articles") (the "Company").

**Art. 2. Name.** The Company's name is DUFERCO INDUSTRIAL S.A..

**Art. 3. Purpose.** The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions as the Company shall deem fit, including, but not limited to, (i) the granting to any company, entity or person in which it has a direct or indirect participation or in which it has a direct or indirect financial interest, or other kind of interest, or which form part of the group of companies to which the Company belongs or is in any way affiliated to the Company, as well as to any person or third party that the Company deems fit for its business, the group to which the Company belongs or for the realization of its business purpose, of any assistance, loan, advance, security or guarantee; (ii) the issuance of any security or guarantee to any party to secure the obligations of any of the before-mentioned companies, entities or persons; (iii) the borrowing and raising money in any manner and for any purposes and the securing by any means it thinks fit the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles, or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at forty thousand United States Dollars (40,000.-USD) divided into forty thousand (40,000) ordinary shares of one United States Dollar (1.-USD) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

All the shares are in registered form. A register of the registered shares shall be maintained by the Company and shall specify the name and address of each shareholder, the number of shares or fractional shares held by him, the payment made on the shares, transfers and dates thereof or conversion of the shares into shares in bearer form.



**Art. 7. Voting Rights.** Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

**Art. 8. Transfer of shares.** No shares in the capital of the Company shall be sold or transferred by any shareholder unless and until any right of preemption, or transfer restrictions (if any), contractually agreed between the Company and its shareholders shall have been exhausted.

No limitation shall apply to a transfer of shares desired to be made merely for the purpose of effectuating the appointment of new trustees, provided that it is proven to the satisfaction of the board of directors that such is the case. The transfer of shares shall be in the usual common form or in such other form as the directors may in their discretion think fit to accept.

The restrictions on transfers contained herein shall not apply to any transfer agreed in writing by all the shareholders of the Company and the Company.

### **Title III. - Management**

**Art. 9. Appointment of the directors.** The Company is managed by a board of directors composed of at least three directors.

Where the company has a sole shareholder, it may be managed by a sole director having the powers of the board of directors.

No director need be a shareholder of the Company. The directors shall be appointed for a maximum of a six years renewable period by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. The sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall also appoint a President and one or more Vice-Presidents, in the same manner.

The remuneration, if any, of the directors shall be determined by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

However, in case of vacancy in the office of director, the remaining directors may by way of cooptation elect another director to fill the vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

A director may be removed, with or without cause, at any time by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

**Art. 10. Powers of the directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts or to take any action necessary or useful for accomplishing the Company's corporate purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, or in case of plurality of directors, by the joint signature of two directors, one of which must be either the President of the Board of directors or the Vice President of the Board of directors of the Company.

The board of directors may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

**Art. 11. Board of directors.** At each board meeting, the board shall elect among its members a chairman who shall preside the meeting.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of directors shall meet when convened by request of any director.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each director, or where all the directors are present or represented.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

Circular resolutions of the board of directors can be validly taken if approved in writing and signed by all directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at a directors' meeting, duly convened.



Any and all directors may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time, and shall be deemed held in the place where the chairman of the meeting is situated. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of the board of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than two of the total number of directors.

Decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of directors of the Company by the affirmative vote of not less than the majority of the directors present and represented.

The chairman shall not have a casting vote.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two directors.

**Art. 12. Liability of the directors.** No director assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a director of the Company.

#### **Title IV. - Shareholder meetings**

**Art. 13. Sole shareholder.** A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

The contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

**Art. 14. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, failing which by shareholders representing more than 10 percent (10%) of the share capital of the Company.

In absence of bearer shares, written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 5 (five) days before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the ordinary general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of the majority of the shareholders present or represented.

The extraordinary general meeting of shareholders validly decides where more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company is represented. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

During the second meeting, resolutions will be validly taken at this second meeting regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by at least two-thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned blank or invalid vote.

A general shareholders' meeting convened in order to approve the last closed financial accounts of the Company shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the first Wednesday of March at 4 p.m. or on the following business day if such day is a public holiday.

Minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman, or if applicable by his substitute, and the scrutineer(s) of the meeting and the shareholders who request to do so.

#### **Title V. - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit**

**Art. 15. Financial year.** The financial year of the Company starts on the 1<sup>st</sup> of October of one year and ends on the 30<sup>th</sup> of September of the next year.

**Art. 16. Annual accounts.** Each year, as at the end of the financial year, the board of directors shall draw up a balance sheet and a profit and loss account and their annex in accordance with the Law. The annual accounts will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the annual general shareholders' meeting within six months of the closing of the financial year.

Fifteen days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the Company's registered office, the balance sheet and the profit and loss account as well as the documentation mentioned under article 73 of the Law.

**Art. 17. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

**Art. 18. Interim dividends.** Notwithstanding the above provision, the board of directors may decide in accordance with articles 72-2 of the Law and subject to the conditions laid down by the Law, to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

**Art. 19. Audit.** The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaire(s) aux comptes) who need not be shareholder.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

The supervision of the Company has not to be entrusted to one or more statutory auditors if qualified auditor(s) are appointed.

#### **Title VI. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20. Dissolution.** The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the extraordinary general meeting of shareholders by means of a resolution taken in the manner provided for amendments to the Articles. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

**Art. 21. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments to the Articles, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

**Art. 22. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and amendments thereto.

#### *Transitional dispositions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30 September 2012.

2) The first Annual General Meeting shall be held in 2013.

#### *Subscription and Payment*

The forty thousand (40,000) shares have been subscribed by the sole shareholder the public limited company Successful Expectations S.A., prenamed, and fully paid up by payment in cash so that the amount of forty thousand United States Dollars (40,000.-USD) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Costs*

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately one thousand one hundred and fifty Euro.

The amount of the share capital is valued at 31,145.-EUR.

*Decisions taken by the sole shareholder*

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is set at six (6) and the number of auditors at one (1).
2. The following persons have been appointed as directors of the company:
  - Mr. Bruno BOLFO, born on August 11, 1941, in Lavagna, Italy, residing professionally in CH-6900 Lugano, Via Bagutti 9, Switzerland, President;
  - Mr. Benedict J. SCIORTINO, born on June 29, 1950, in New-York, U.S.A., residing professionally in CH-6900 Lugano, Via Bagutti 9, Switzerland, Vice President;
  - Mr. Antonio GOZZI, born on April 15, 1954, in Chiavari, Italy, residing in I-16043 Chiavari, Corso Lima 23, Italy, Vice President;
  - Mr. Paolo FOTI, born on July 21, 1955, in Genoa, Italy, residing professionally in CH-6900 Lugano, Via Bagutti 9, Switzerland;
  - Mr. Bruno BEERNAERTS, born on November 4, 1963, in Ixelles (Belgium), residing in L-2172 Luxembourg, 37, rue Alphonse Munchen;
  - Mr. Luc GERONDAL, born on April 23, 1976, in Kinshasa, Democratic Republic of Congo, residing in L-1251 Luxembourg, 19, avenue du Bois.
3. Has been appointed as auditor of the company:  
The limited liability company REVICONSULT S.à r.l., having its registered office in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B 139013.
4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2017.
5. The head office of the company shall be fixed in L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt et un mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme Successful Expectations S.A., ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents statuts (les "Statuts") (la "Société").

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est DUFERCO INDUSTRIAL S.A..

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions, y compris financières ou commerciales que la société jugera utile et incluant notamment (i) l'octroi à toutes sociétés, entités ou personnes dans lesquelles elle détient une

participation directe ou indirecte ou dans lesquelles elle a un intérêt financier direct ou indirect, ou tout autre intérêt, ou appartenant au même groupe de sociétés que celui auquel la Société appartient, ou qui est d'une manière ou d'une autre affiliée à la Société, ainsi qu'à tous tiers que la Société considère utile pour ses activités, le groupe auquel la Société appartient ou pour la réalisation de son objet social, de tous concours, prêts, avance, sûreté ou garantie; (ii) l'octroi de toute sûreté ou garantie à toute partie afin de garantir les obligations des sociétés, entités ou personnes ci-dessus mentionnées; (iii) ainsi que le recours à l'emprunt ou la levée de fonds de quelque manière que ce soit et pour quelque objet que ce soit, et la garantie par tout moyen qu'elle jugera approprié du remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

## Titre II. - Capital - Actions

**Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à quarante mille dollars des Etats-Unis (40.000,-USD) divisé en quarante mille (40.000) actions ayant chacune une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (1,-USD) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduits par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Toutes les actions sont nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions ou de fractions d'actions qu'il détient, les paiements relatifs à ces actions, les transferts d'actions, le cas échéant, la date de chaque transfert ou la conversion des actions en actions au porteur.

**Art. 7. Droits de vote.** Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels aux actions qu'il détient.

**Art. 8. Transfert des actions.** Aucune action de la Société ne peut être vendue ou transférée par l'un quelconque des actionnaires, à moins que et jusqu'à ce que tout droit de préemption, ou toute restriction de transfert (le cas échéant), convenu contractuellement entre la Société et ses actionnaires n'ait été épuisé.

Aucune limitation ne s'appliquera quant au transfert d'actions ayant simplement pour objet de procéder à la nomination de nouveaux "trustees", à condition néanmoins qu'il soit prouvé de manière satisfaisante au conseil d'administration que tel est bien le cas. Le transfert d'actions s'effectuera dans leur forme usuelle commune, ou dans toute autre forme que les administrateurs à leur discrétion, pourront juger opportun d'accepter.

Les restrictions de transfert prévues par le présent article ne s'appliquent pas en cas de transfert approuvé par écrit par l'ensemble des actionnaires de la Société et par la Société.

## Titre III. - Gestion

**Art. 9. Nomination des administrateurs.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs.

Si la société est détenue par un seul actionnaire, la gestion pourra être effectuée par un seul administrateur qui aura les pouvoirs du conseil d'administration.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Les administrateurs sont nommés pour une période renouvelable ne pouvant excéder six ans par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social de la Société. L'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, désigne de la même manière, un Président ainsi qu'un ou plusieurs Vice-président.

La rémunération, le cas échéant, des administrateurs sera déterminée par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social de la Société.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi").

Un administrateur peut être révoqué, avec ou sans justes motifs, à tout moment par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des administrateurs.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à l'assemblée générale des actionnaires, seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est engagée par la signature individuelle de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle incontournable du Président du Conseil d'Administration ou du Vice-président du Conseil d'Administration de la Société.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoir(s) pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société.

**Art. 11. Conseil d'administration.** Lors de chaque réunion du conseil d'administration, le conseil d'administration élit parmi ses membres un président de séance qui présidera la réunion.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de l'un quelconque des administrateurs.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des administrateurs, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Les résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés, transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Les décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment, la réunion est censée se tenir à l'endroit où est situé le président de la séance. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue quelque en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins deux administrateurs.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réunie par vote d'au moins la moitié des administrateurs présents et représentés.

Le président de séance ne dispose pas d'un vote prépondérant.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président de séance ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président de séance ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Responsabilité des administrateurs.** Aucun administrateur n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 13. Actionnaire unique.** Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

Les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

**Art. 14. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'actionnaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration, à défaut par les actionnaires représentant au moins 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

En l'absence d'actions au porteur, les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque actionnaire au moins 5 (cinq) jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont valablement adoptées par le vote de la majorité des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne délibère valablement que si la moitié du capital social est représentée. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées quelle que soit la portion du capital représentée.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que par une résolution prise par au moins les deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés et pour autant qu'ils ne se soient pas abstenus ou aient voté blanc ou nul.

Une assemblée générale des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes du dernier exercice social clos de la Société doit être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société le premier mercredi du mois de mars à 16.00 heures ou le lendemain si ce jour est un jour férié.

Les minutes des assemblées générales d'actionnaires sont signées par le président de séance, ou le cas échéant son remplaçant, et le(s) scrutateur(s) de l'assemblée et les actionnaires qui le demandent.

### **Titre V. - Exercice Social - Comptes sociaux - Profits - Audit**

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre.

**Art. 16. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé. Les comptes annuels seront soumis à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Quinze jours avant l'assemblée générale des actionnaires, chaque actionnaire peut prendre connaissance, au siège social de la Société, du bilan, du compte de pertes et profits ainsi que de tous les documents mentionnés par l'article 73 de la Loi.

**Art. 17. Bénéfices.** Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais doit être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social de la Société décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

**Art. 18. Dividendes intérimaires.** Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider, conformément à l'article 72-2 de la Loi et sous réserve des conditions posées par la Loi, de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

**Art. 19. Audit.** La surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), actionnaire(s) ou non.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre des Sociétés ainsi que les comptes annuels seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires pourra cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises est/sont nommé(s).

### **Titre VI. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20. Dissolution.** La dissolution de la Société sera décidée par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution des actionnaires prise sous la forme requise en cas



de modification des statuts. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire.

**Art. 21. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise selon les articles auparavant, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

**Art. 22. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 septembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les quarante mille (40.000) actions ont été souscrites par l'associée unique la société anonyme Successful Expectations S.A., pré-qualifiée, et entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille dollars des Etats-Unis (40.000,-USD) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cent cinquante euros.

Le montant du capital social est évalué à 31.145,-EUR.

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à six (6) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la société:
  - Monsieur Bruno BOLFO, né le 11 août 1941 à Lavagna, Italie, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, Via Bagutti 9, Suisse, Président;
  - Monsieur Benedict J. SCIORTINO, né le 29 juin 1950 à New-York, U.S.A., demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, Via Bagutti 9, Suisse, Vice-président;
  - Monsieur Antonio GOZZI, né le 15 avril 1955 à Chiavari, Italie, demeurant à I-16043 Chiavari, Corso Lima 23, Italie, Vice-président;
  - Monsieur Paolo FOTI, né le 21 juillet 1955 à Gênes, Italie, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, Via Bagutti 9, Suisse;
  - Monsieur Bruno BEERNAERTS, né le 4 novembre 1963 à Ixelles (Belgique), demeurant à L-2172 Luxembourg, 37, rue Alphonse Munchen;
  - Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République démocratique du Congo), demeurant à L-1251 Luxembourg, 19, avenue du Bois.
3. A été nommée commissaire aux comptes de la société:

La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 139013.
4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2017.
5. L'adresse de la Société est établie à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2012. Relation GRE/2012/1844. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012063702/496.

(120090157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Winrock Resorts and Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.936.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le dix-sept avril.

Pardevant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch,

A COMPARU:

La société CHUCK MORISSON LTD, avec siège social à Oliaji Trade Center, 1<sup>st</sup> floor, suite 13, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, inscrite au registre de commerce de la République des Seychelles sous le numéro 104675,

représentée par son directeur, Maître Roy REDING, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme «WINROCK RESORTS AND PROPERTIES S.A.» établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 40 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 69.936,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 7 mai 1999, publiée au Mémorial C numéro 581 du 28 juillet 1999, page 27.878.

II. La partie comparante déclare et décide expressément de dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

III. La partie soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

IV. La partie soussignée, actionnaire unique de la prédite société, se considérant comme liquidateur de la dite société, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclare répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

De même elle reprend l'intégralité de l'actif de la société liquidé.

V. La partie soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VI. La partie soussignée approuve encore par les présentes les comptes de la dite société.

VII. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VIII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de l'ancien siège social.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE EUROS (1.000.-€).

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes sont solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires résultant des présentes.

*Déclarations générales*

La partie déclare que le notaire instrumentant lui a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elle a persisté à procéder par le présent acte et a déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Reding, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 avril 2012. Relation: RED/2012/532. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012064189/51.

(120090872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Xiam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.977.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012064191/10.

(120090634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Yachteamo, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.575.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064192/9.

(120090318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Yaas Trading Company (Y.T.C.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8283 Kehlen, 8, rue Beichel.

R.C.S. Luxembourg B 48.890.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 04 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064193/9.

(120090583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**YSA Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4633 Differdange, 17, rue de la Grève Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 158.242.

---

Les comptes annuels clôtures au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064194/10.

(120090043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Z.I.K. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 37.391.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Z.I.K. Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012064195/11.

(120090348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**06.06.2007 Investment, Société Civile Particulière.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg E 3.707.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés de 06.06.2007 Investment du 2 mai 2012*

Les associés, tous présent ou représentés à l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2012, ont convenu de modifier l'article 1 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

“La société, qui est une société civile particulière, a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés de droit Luxembourgeois ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.”

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Maitre Helene Müller Schwiering

Référence de publication: 2012064196/16.

(120090055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**2PM Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 152.774.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

*Pour 2PM INVESTMENT SICAV*

Banque Degroof Luxembourg S.A.

*Agent Domiciliaire*

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

*Directeur / -*

Référence de publication: 2012064197/15.

(120090420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**6-24 C International, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 117.567.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2012064199/10.

(120089959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**6-24 E International, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 111.688.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2012064200/10.

(120089960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Ferro Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.085.

—  
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-second day of May.

Before the undersigned Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Ferro Ghana Holdings Ltd., a company limited by shares, organized and existing under the laws of the British Virgin Islands, with its registered office at Flemming House, Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under the number 1655454 (“Ferro Ghana Holdings Ltd”),

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the “Articles”) of a société à responsabilité limitée (private limited liability company), which is hereby incorporated:

**Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans (whether performing or non-performing), residential mortgages and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may enter into transactions, including financial transactions, with its affiliates on any terms including, without limitation, other than on arms length terms.

The Company may incorporate or acquire subsidiaries from time to time.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may acquire to resell or buy and sell real property or any other moveable or immoveable property in any country.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Ferro Investment S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) divided into two thousand (2,000) shares of ten US Dollars (USD 10.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles a shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another provided that a majority of the managers are in Luxembourg at the time of such meeting. Any meeting at which a majority of the board of managers is not present in Luxembourg will be deemed to be inquorate and must be reconvened.

The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The shareholders may appoint and remove any manager by way of a unanimous written resolution.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 19.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

All the 2,000 shares have been subscribed by the sole shareholder of the Company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty thousand US Dollars (USD 20,000-) is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of the present deed and finish on December 31<sup>st</sup>, 2012.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) The company will be administered by two managers:

- Michael Kidd, born in Basingstoke (GB) on April 18, 1960. residing professionally at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Eric Lechat, born in Leuven (BE) on February 21, 1980, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

The duration of their mandates is unlimited.

2) The address of the Company is set at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Ferro Ghana Holdings Ltd., une société limitée par actions, régie par les lois des des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Fleming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 1655454 au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques (“Ferro Ghana Holdings Ltd.”),

dûment représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privée.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d’acter de la façon suivante les statuts d’une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après “La Société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après “la Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après “les Statuts”), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s’appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L’objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu’à l’étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt, prêts (portant intérêts ou non), et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société pourra conclure toutes transactions, y compris des transactions financières, avec ses filiales quel qu’en soient les termes et conditions.

La Société pourra également constituer des filiales ou acquérir des sociétés.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d’offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l’émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l’émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d’assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l’acquisition et la gestion d’un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d’une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d’une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d’intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l’acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l’amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société pourra acquérir pour revendre ou acquérir puis revendre tout types d’actifs mobiliers ou immobiliers dans tous pays.

L’énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination “Ferro Investment S.à r.l.”.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L’adresse du siège sociale peut-être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille Dollars Américain (USD 20.000,-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales de dix Dollars Américain (USD 10,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l’associé unique ou par une décision de l’assemblée générale des associés, en conformité avec l’article 14 des présents Statuts.



**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que tous les gérants participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion pourvu que la majorité des gérants se trouvent à Luxembourg au moment de la réunion. Toute réunion au cours de laquelle la majorité des gérants ne sera pas présente à Luxembourg sera considérée comme ne s'étant pas tenue et devra être convoquée à nouveau.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

**Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les 2.000 parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique de la Société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Dollars Américain (USD 20.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et finira le 31 décembre 2012.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille Euros (EUR 1.000,-).

#### *Décisions des associés*

Immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital souscrit, a passé les résolutions suivantes:

1) La Société sera administrée par des gérants:

- Michael Kidd, né à Basingstoke (GB) le 18 avril 1960, ayant son adresse professionnelle au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Eric Lechat, né à Leuven (BE) le 21 février 1980, ayant son adresse professionnelle au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

La durée de ses mandats est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2012. Relation: LAC/2012/24089. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé):* Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012063756/317.

(120090358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Copri 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 37.477.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 1<sup>er</sup> mars 2012.*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide:

- le renouvellement des mandats des administrateurs pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013. Le Conseil d'administration sera donc composé de Messieurs Geoffroy Linard de Guertechin, Luc Grégoire, Martin Leuthold et Denis de Montigny.
- le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. en qualité de Réviseur d'entreprises pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 mai 2012.

Luc Grégoire / Geoffroy Linard de Guertechin  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012064212/19.

(120090794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Edmond de Rothschild Investment Advisors, Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 88.591.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 15 mars 2012.*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide:

- le renouvellement du mandat d'administrateur de Messieurs Geoffroy Linard de Guertechin, Reggie Van Leer et de Monsieur Stanislas Kervyn de Marcke ten Driessche, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale de 2013.
- la réélection du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 mai 2012.

Stanislas Kervyn de Marcke ten Driessche / Geoffroy Linard de Guertechin  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012064213/19.

(120090782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Aide au Bénin asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9030 Warken, 53, Cité Waarkdall.  
R.C.S. Luxembourg F 8.777.

STATUTS

Réunis en assemblée générale extraordinaire, le 31 mai 2012 à Warken, les associés ci-dessous ont approuvés les présentes modifications des statuts qui seront déposés au registre de commerce et des sociétés et publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**Art. 4. Nouveau. Membres.** L'association se compose:

- de membres actifs
- de membres donateurs

Seuls les membres actifs ont droit au vote à l'assemblée générale.

L'article 4 ancien devient l'article 5

Modification de l'article 5 nouveau des statuts pour lui donner la teneur suivante: Ressources financières

Les ressources de l'association se composent:

- des dons, donations, et legs en sa faveur;
- des subventions de l'Etat, des communes, des établissements publics, de tout organisme privé;
- des cotisations des membres actifs, dont le montant unitaire est fixé annuellement par l'assemblée générale. Ce montant unitaire ne peut pas dépasser 100;
- de façon plus générale de toutes autres ressources autorisées par la loi.

Ajoute d'un article 6 nouveau: Assemblée générale

L'assemblée générale est l'organe souverain de l'association. Elle exerce toutes les attributions qui lui sont dévolues par la loi. Elle est convoquée par le conseil d'administration au moins quinze jours avant la date de sa réunion.

Les articles 5 à 13 sont renumérotés 7 à 15

Modification de l'article 7 nouveau des statuts pour lui donner la teneur suivante: Administration

L'administration de l'association est confiée à un conseil d'administration composé d'un minimum de cinq et d'un maximum de quinze membres. Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par l'assemblée générale.

Les premiers membres du conseil d'administration sont les membres fondateurs de l'association.

La durée du mandat d'administrateur est de six ans. Les mandats sont renouvelables. En cas de vacance de poste, il y sera pourvu par la prochaine assemblée générale.

Lorsqu'il est procédé au remplacement d'un administrateur dont le mandat n'est pas expiré, le remplaçant achève le mandat de son prédécesseur.

Modification de l'article 13 nouveau des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Modification des statuts

Toute modification des statuts est arrêtée par une assemblée générale extraordinaire, statuant à la majorité des deux tiers (2/3).

Modification de l'article 14 nouveau des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Dissolution

En cas de dissolution de l'association, la liquidation en sera effectuée par les liquidateurs qui seront désignés à cet effet par le conseil d'administration.

Le patrimoine net restant sera transféré à une ou plusieurs organisations non gouvernementales de développement agréés (ONGD), dont l'objet s'identifie ou s'apparente à l'objet social de l'association.

Modification de l'article 15 nouveau des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Dispositions diverses

Un règlement d'ordre intérieur pourra être établi et par la suite modifié par le conseil d'administration. Ce règlement déterminera le détail des conditions à assurer l'exécution des présents statuts.

Toutes les questions non prévues par les présents statuts sont réglées par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Warken, le 31 mai 2012. Henri Besenius / Marc Decker / Fernand Grünig / Jean-Paul Hoffmann / François Koeune / Jean-Marie Majerus / André Muller / Christiane Nickels / Paule Theis / André Poorters.

Référence de publication: 2012064210/53.

(120090270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

### **Aflux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 131.755.

L'an deux mille douze, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "AFLUX S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 131.755, ayant son siège social à Bertrange au 15, rue du Chemin de Fer, constituée par acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 28 août 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2342 du 18 octobre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominal de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et modification subséquente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 4 des statuts;

2. Dissolution de la société et mise en liquidation;

3. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

En conséquence, l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Alexandre MINN, directeur de sociétés, domicilié au 8bis, route de Briey, F-57160 Châtel-Saint-Germain en France, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mai 2012. LAC/2012/24313. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Référence de publication: 2012063571/55.

(120090045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**First Settlement Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 166.604.

En date du 31 mai 2012, l'associé unique de la Société, M. Léonard Barrie a transféré l'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) qu'il détenait dans la Société à M. Richard Munro, né le 9 juin 1961 à Weston, Canada, demeurant à 3650 Kaneff Cres. Suite 1804, Mississauga, Ontario L5A-4A1, Canada.

Il en résulte que M. Richard Munro est devenu l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012064215/15.

(120090223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.